

Séminaire du 23 juin 2011

## Manières d'habiter :

*et évolution des pratiques professionnelles dans différents champs du (travail) social*

## Qu'est-ce que le domicile ?

Le séminaire CREAS/MISF est consacré cette année à la question du logement, de l'hébergement et aux pratiques professionnelles dans ce domaine d'activité de l'intervention sociale. Comme l'an passé, chercheurs et professionnels viennent éclairer cette question, croiser leurs analyses, leurs regards.

Le besoin d'abri et de protection justifie une approche anthropologique du domicile. Mais au-delà de la stabilité de l'abri, les manières d'habiter évoluent dans le temps et dans l'espace. On pourrait même dire que les manières d'habiter font évoluer le rapport à l'espace.

Ainsi le temps que nous passons dans les institutions varie d'une époque à l'autre : depuis le Grand Renfermement de 1656, les institutions associent contrôle et protection ou, pour parler comme Michel Foucault, elles ont eu pour but de Surveiller et Punir. Cependant, aujourd'hui, un certain nombre de personnes se retrouvent en institution, se pose alors la question du statut de leur espace privatif. Réfléchir l'articulation entre individuel et collectif, entre privé et public. Même si on en a fini avec les dortoirs, la chambre constitue-t-elle pour autant un domicile ?

Le deuxième aspect concerne les cas où les interventions sociales, sollicitées ou subies, a pour cadre le domicile, qu'elles concernent l'AEMO, les mesures pour « majeurs protégés », ou l'intervention des TISF. Enfin, la dilution de la vie familiale entraîne l'allongement des périodes de la vie où l'on vit seul. Alors, si la dépendance est présente ou survient, les interventions sociales deviennent le garant du maintien au domicile. Comment, dans toutes ces situations, arriver au domicile en respectant l'intimité des occupants des lieux ?

### Anthropologie du Domicile par Isabelle Nony (sociologue, formatrice à l'Etsup)

*« La maison est notre coin du monde. Elle est un refuge qui nous assure une première valeur de l'être : l'immobilité. » G. Bachelard*

Au-delà de sa dimension matérielle, la maison regroupe plusieurs fonctions nécessaires à tout individu. Tout d'abord l'abri qui permet à la fois de garantir le confort la salubrité et l'intimité. Mais c'est aussi le lieu d'activités, le théâtre de la famille et de la sociabilité. Enfin, le logement, par l'adresse, induit un ancrage dans un territoire.

Abri et sécurité. L'homme a donné toutes les formes possibles à son abri : yourte, tente, igloo, mas, chaumière, cottage... Mais cet abri suit une évolution sociale et historique. Dans un premier temps, chacun édifie sa maison avec des matériaux naturels. Puis la construction fait l'objet d'entraide. Plus tard, la maison est l'affaire de spécialistes pour tout ou partie, sous la direction du futur occupant. Le dernier stade est de fabriquer des maisons en série et de les livrer à des occupants qui devront s'habituer à ce cadre bâti, conçu par d'autres.

La maison, nid et citadelle permet de relâcher la vigilance qu'on exerce à l'extérieur. Elle protège des intempéries et de ses semblables jugés nuisibles, et permet de s'approprier une portion d'espace où les fonctions assurant la continuité de la vie s'effectuent sans risque ni contrainte. On protège les personnes, les biens et les récoltes.

Les normes « d'habitabilité », de salubrité, de confort, de sécurité sont déterminées par des ingénieurs, des médecins et des architectes. Tandis que le coût entraîne l'arbitrage des financeurs. Toutes ces dimensions normatives ont tendance à occulter que le logement est un lieu de vie.

**Intimité et rapport au corps.** Le logement participe à la construction de notre identité, de notre intégrité physique et morale, de notre vie privée, de nos secrets de famille et de notre intimité.

La frontière entre montré et caché, entre privé et public, et la notion d'intimité évoluent dans le temps. Avant le XVIIe siècle, les pièces ne sont pas spécialisées et servent aussi bien à dormir qu'à recevoir. Vie privée et vie professionnelle sont mêlées. Le désir d'être seul émerge d'abord dans les catégories privilégiées alors que pour les classes populaires, la chambre, voire le lit sont rarement réservés à une seule personne. Aujourd'hui, la chambre n'est plus le lieu où on reçoit et la chambre d'enfant est de plus en plus individuelle.

**La maison lieu de la famille.** Dans toutes les civilisations, maison et famille sont en grande adéquation. Les couples mariés avec enfants représentent la majorité des ménages, mais d'autres formes se multiplient : jeunes, couples consensuels, divorcés, familles monoparentales, colocation... La taille des ménages diminue et les « occasions de vie solitaire » se multiplient suite aux ruptures conjugales, au vieillissement et au veuvage, au retard de la décohabitation des jeunes à cause de la précarité de l'emploi.

Le logement est un lieu de transmission des savoir-faire, des goûts et des traditions familiales, y compris les manières d'habiter. C'est le lieu où se nouent et se dénouent les romans familiaux. Le logement se transmet dans la famille et la famille se transmet par le logement. La famille fournit de nombreuses aides se loger : aides financières (don, caution, loyer, prêt...) et matérielles (déménagement, travaux). Pourtant hommes et femmes, parents et enfants n'habitent pas de la même manière la maison qu'ils partagent.

**Un lieu pour recevoir.** Le logement est le lieu où pénètrent d'autres personnes, où se nouent des relations sociales qui augmentent avec la catégorie sociale. La sociabilité est d'autant plus centrée sur la famille de préférence aux amis qu'il y a des enfants jeunes et qu'on dépasse 40 ans, sauf pour les personnes seules.

La maison est le lieu d'une « mise en scène » d'une « présentation de soi » et le décor d'une maison renvoie à ce qu'on veut exprimer de son statut. Dans les cas d'ascension sociale où, si on côtoie différentes catégories sociales, la maison devient un enjeu dans les relations, et les sommes investies pour ce « décor » sont importantes.

**Logement et territoire.** Le logement permet un ancrage dans le territoire ; l'adresse garantit les droits civiques et constitue une indication sur la qualité des personnes. Les habitants s'attachent au quartier quand ils peuvent satisfaire tous leurs besoins : approvisionnement, loisirs, qualité du voisinage. Inversement, les liens sociaux qu'on a dans un quartier peuvent faire accepter un logement dans lequel les normes de confort ne sont pas respectées. Les habitants refusent alors de déménager dans un appartement neuf, plus spacieux mais qui les déracine de leur quartier. C'est bien l'articulation entre le logement et son environnement (immeuble, rue, quartier) qui permet qu'on se l'approprie.

On peut donc conclure qu'un domicile qui ne remplit pas toutes les fonctions évoquées ci-dessus est sans doute un lieu où on loge mais certainement pas un lieu où l'on vit.

### Quand l'institution est domicile

Il y a trente ans, proposer d'accueillir en appartements, en ville, des personnes handicapées, c'était révolutionnaire. Le foyer du Pont de Flandres est un foyer de vie au pied d'une cité HLM. Ce sont des appartements « collectifs », dans lesquels les personnes partagent les salles communes, sauf leur chambre. L'idée était de permettre à ces personnes handicapées de prendre leur autonomie. Mais comment habiter dans un « chez nous » partagé ? Même la chambre, qui est un lieu privé pour le règlement de fonctionnement, ne l'est pas en termes de droit.

Aujourd'hui, nous disposons de huit studios. Les personnes peuvent désormais en devenir propriétaires ; donc là, ils peuvent dire « je suis chez moi ».

Le « chez soi » se traduit par quelques éléments factuels plus ou moins identifiés. Bien sûr, être propriétaire, payer son loyer, amener ses meubles, inviter des personnes extérieures constituent autant de signes que cet espace est à vous. Mais d'autres sont moins perceptibles. Par exemple, la salle de bains.

Pour les personnes logées, comme pour beaucoup d'entre nous, la salle de bains est l'espace de l'intimité, celui du rapport au corps. De même, les toilettes, avoir ses toilettes est un enjeu. Lorsque le professionnel va chez les personnes, il est obligé de demander l'autorisation d'utiliser ses toilettes ; en institution, le problème ne se pose évidemment pas de cette manière.

La question de la maîtrise de la clé de son appartement est très symbolique et déterminante dans l'appropriation de son chez soi. Mais la possession de la clé qui ouvre l'accès au bâtiment collectif est déterminante. Habiter, c'est maîtriser un territoire, qui va au-delà de la chambre.

Cependant, si certaines personnes se sentent chez eux et investissent le logement, d'autres non. Dans ce cas, ils invoquent le fait que cette situation n'est pas un choix de leur part, ou bien, ils mettent en avant le caractère transitoire de cet hébergement. Pour eux, dans ce contexte, ils ne peuvent considérer qu'ils sont « chez eux ».

En fait, l'appropriation de l'espace logement, comme sont « chez soi » est déterminée par le degré de liberté de choix qu'à eu la personne à choisir son lieu d'habitation, le mode de l'habiter.

*d'après l'intervention de  
Marie-Françoise Leroy (directrice d'un foyer d'hébergement de  
L'ARIM)*

## Intervenir au domicile

Les premiers SESSAD (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile) ont vu le jour dès le début des années 70 dans le champ du handicap moteur et du poly-handicap. Ils répondaient alors à une demande des parents qui voulaient garder leurs enfants chez eux et non plus les placer dans des établissements, être associés aux soins et avoir accès à l'école ordinaire. De leur côté, les professionnels, émus par la détresse des enfants séparés trop tôt de leur famille, cherchaient des solutions d'aide plus adaptées.

La loi de 1975, dite d'orientation, va officialiser ce type de structures. Mais c'est avec la réforme des annexes XXIV en 1989 que les SESSAD, tous handicaps confondus, vont véritablement être reconnus et se multiplier. Plus récemment, le concept de société inclusive, les textes européens sur la désinstitutionnalisation, l'affirmation de l'égalité des chances et des droits avec la loi du 11 février 2005, servent d'appuis à de nombreuses demandes et les SESSAD, avec leurs équipes pluridisciplinaires, (paramédicales, éducatives, pédagogiques) apparaissent comme étant la réponse la plus adaptée.

Parallèlement, la « vie à domicile », quelque soit l'âge et le degré de dépendance, est devenue pour tous synonyme de bien-être, de bien vivre, et par opposition, l'institution lieu susceptible d'être maltraitant. On peut bien sûr se demander pourquoi une telle unanimité dans le contexte économique qui est le nôtre et à quels enjeux répond cet intérêt pour le domicile de la part des politiques sanitaires et sociales ? Mais quoiqu'il en soit, la plupart des travailleurs sociaux, médico-sociaux, formés aujourd'hui, seront amenés demain à exercer au domicile d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées.

Or, travailler au domicile n'est pas une simple transposition de la pratique professionnelle d'un lieu à un autre. De l'institution, on passerait au domicile. C'est au contraire une nouvelle pratique à inventer, une posture professionnelle à trouver au-delà du geste technique que nécessite le soin.

Des familles, que la maladie et/ou le handicap d'un de leurs enfants est venu bouleverser, se voient contraintes d'ouvrir leur porte à un ou plusieurs intervenants, une ou plusieurs fois par semaine, le paradoxe étant que ce sont les parents eux-mêmes qui en ont fait la demande. Par exemple, le père de Théo, se dit « traumatisé », par tous ses gens qui envahissaient son domicile.

Aller au domicile, chose simple en apparence, se révèle bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord, tout simplement parce que le domicile est bien plus que le lieu ordinaire d'habitation. Lieu chargé de significations, hautement symbolique pour ceux qui l'occupent.

« *Je suis ici chez moi* » L'expression ne souffre pas la discussion. On y entend :

- Le chez-soi comme un **territoire** sur lequel on peut exercer sa maîtrise, accepter ou interdire l'accès, maintenir la distance nécessaire par rapport à autrui.
- Le chez-soi, comme un **espace de sécurité**, un abri pour soi et pour les siens, dans lequel on se sent protégé.
- Le chez-soi comme ce qui révèle une **image de soi**, ce qui rend manifeste l'identité sociale.
- Le chez-soi comme un **espace de protection de l'intimité**, ce qui relève de son entretien, soins, toilette.

Autant de représentations, de symboles, qui vont avoir des effets sur la manière dont va se déployer, à cet endroit là, la relation de soin.

Pour entrer au domicile de quelqu'un, il faut d'abord avoir été invité, c'est un pas vers l'autre, une marque d'amitié, de confiance. Pour les professionnels du SESSAD, il ne s'agit pas d'invitation mais de prescription. Cela évidemment change considérablement la manière d'entrer dans le chez-soi de l'autre. Du côté des parents, demandeurs de soin, ils ouvrent leur porte aux professionnels qui le plus souvent sont investis comme ceux qui vont pouvoir apporter des réponses, satisfaire des besoins. Du côté des intervenants, il faut travailler seul sous le regard des parents, sur leur terrain, « *hors de la sécurité réglée d'un cadre professionnel habituel* ». Cette position risque de déstabiliser et de fragiliser certains professionnels. Cette pratique demande de l'expérience, de la maturité, une certaine confiance en ses connaissances. Au-delà des compétences professionnelles, il faut contrôler ses propos et ses émotions, savoir respecter les limites indispensables, tout en éprouvant l'empathie nécessaire au soutien d'une relation avec des parents douloureux et émuants.

En conclusion, travailler au domicile de l'autre, c'est un voyage. C'est s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres rites, d'autres richesses, chaque famille étant à elle seule un pays étranger. C'est chercher sans cesse le juste équilibre entre curiosité et discrétion, entre familiarité et étrangeté, entre faire et laisser faire, sans jamais s'installer puisque nous ne sommes que de passage.

D'après l'intervention de **Solange JARRY** (*directrice d'un SESSAD de l'APF*)

Le lien entre la problématique de l'intimité et la pratique professionnelle nous confronte quotidiennement à la question de limite et de frontière entre ce qui relève de l'intimité de la personne et ce qui est de l'ordre du commun et du collectif. Où s'arrête notre intervention ? La pénétration dans l'espace privé de la personne signifie une atteinte à l'intimité de celle-ci ? Comment respecter l'intimité et sa préservation tout en intervenant soit au domicile soit dans les chambres des personnes au sein des établissements ? Quelle est la bonne distance ? Voilà quelques questions récurrentes qui reviennent souvent dans nos réunions.

Lalande nous met en garde sur l'utilisation abusive de ce mot et considère qu'il faudrait « surveiller de très près l'emploi du mot intime ».

La question de l'intimité, de l'individuel, du privé, de personnel est au cœur des nouveaux dispositifs du secteur et plus particulièrement les différentes lois de 2002, 2005 et 2007. On peut en dégager plusieurs dimensions déterminantes :

- Le passage d'une logique institutionnelle à une logique de service,
- Le passage d'une logique de protection à une logique de promotion.
- Une tendance vers la personnalisation et l'individualisation des prestations.

La conséquence de ces changements, c'est le développement d'un individualisme qui pourrait prendre une forme positive ou négative.

**Robert Castel**, qui a beaucoup étudié la question de l'individu dans nos sociétés modernes, nous met en garde contre une forme de l'individualisme qu'il qualifie négatif et qui est défini comme individu par défaut.

Il y a également un individualisme positif qui se définit comme l'affirmation de l'individu et la reconnaissance de ses droits.

Cette évolution de notre secteur, ces différentes lois viennent entériner une tendance existante dans le secteur. Certes les établissements n'ont pas attendu les différentes lois pour mettre en place des dispositifs pour le respect et la liberté des individus accueillis mais ce cadre législatif précise le contour de nos actions.

Les situations concernant le secteur d'adultes handicapés mentaux posent la question du lien entre le logement et l'établissement :

**D'abord le logement de la personne est à l'intérieur d'un établissement** c'est le cas des foyers d'hébergement et tous les établissements accueillant un public dans le cadre d'une prise en charge à l'intérieur d'un établissement.

**Deuxième situation, quand ces personnes vivent dans leur logement** (propriétaire, locataire ou autre) et qu'un lien existe entre cette personne et l'établissement ou service qui lui proposent des prestations (SAVS).

En fait, c'est autour de la distinction entre le public-privé, individuel-collectif, intérieur-extérieur qu'il faudrait comprendre la problématique de l'intimité.

L'intime est lié à l'intérieur et l'intériorité et deux significations existent :

**Intime au sens où ce mot s'oppose au public, extérieur, manifesté. C'est-à-dire ce qui n'est pas accessible à l'autre.**

**Intime et intérieur au sens où ce mot s'oppose à superficiel. Quand on parle de connaissance intime d'une question, d'auteur, d'une œuvre, d'apprentissage de règle de vie et de socialisation.**

Pour ne pas tomber dans tout individuel ou tout collectif il est nécessaire de penser un dispositif institutionnel qui permet de reprendre régulièrement cette question autour de deux axes :

Sensibiliser les professionnels sur les règles élémentaires quand ils pénètrent l'espace intime et individuel de la personne.

Sensibiliser les personnes accueillies et leur faire comprendre que ce qui relève de l'intimité ne peut pas faire l'objet d'une démonstration dans l'espace collectif.

D'après l'intervention de Mohsen Mottaghi

## Bibliographie

- CERTEAU (Michel de), GIARD (Luce), MAYOL (Pierre), *L'invention du quotidien 2. Habiter, cuisiner*, Folio essais, 1994.
- DJAOUI Elian : *Intervenir au domicile*, Presses de l'EHESS, 2008
- ELEB (Monique), CHATELET (Anne-Marie), *Urbanité, sociabilité et intimité des logements d'aujourd'hui*, éd. de l'Epure, 1997.
- KAUFMANN (Jean-Claude), *La trame conjugale, analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1997.
- PEZEU-MASSABUAU (Jacques), *La maison, espace social*, Paris, PUF, 1983.
- SEGALEN (Martine), LE WITA (Béatrix), (ss. la dir.), *Chez soi : objets et décors : des créations familiales*, Paris, Autrement, 1993.
- SERFATY-GARZON (Perla), *Chez soi, Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 2003.
- FLEURDORGE (Denis) (et al.), *Quoi de neuf dans le domestique ? Le Sociographe*, mai 2003, n°11.

➤ **Le C.R.E.A.S.** a pour but de favoriser la **production de savoirs**, à capitaliser les connaissances et les compétences des professionnels de l'intervention sociale par la réalisation d'ouvrages, de publications d'articles, l'organisation de journées d'études ou de colloques. (Patrick DUBECHOT)

➤ **Le M.I.S.F.** est l'un des deux sites pédagogiques de l'ETSUP ; il regroupe les métiers de l'éducation spécialisée, de l'intervention sociale et de l'insertion professionnelle. (Brigitte CHEVAL)

### Les séminaires du CREAS

Ils ont pour vocation de croiser des regards des points de vue de chercheurs, de formateurs, de cadre et de professionnels de terrain et d'étudiants, autour d'un objet qui interroge les pratiques.

#### « N'habite pas à l'adresse indiquée : la question du logement depuis 1830 »

Thèse soutenue par Isabelle NONY en octobre 2010 à l'EHESS et disponible au centre de documentation de l'ETSUP.

**Prochain séminaire : 20 septembre 2011 à l'ETSUP**  
« Trajectoires résidentielles et logement intermittent »